



MORLAIX SAINT MARTIN BASKET

Siret: 443 667 407 00029 CODE APE 9312Z
N° agrément jeunesse et sport : 29 S 1230

LE RESPONSABLE D'ORGANISATION

AVANT-PROPOS

Le Responsable de l'Organisation est un acteur majeur du bon déroulement des matchs. Son engagement l'honore, et en retour il doit en assumer les responsabilités.

Art. 610 des Règlements Généraux : tout Groupement Sportif affilié à la FFBB, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle, des officiels, des joueurs et des spectateurs.

La présence d'un Responsable de l'Organisation est obligatoire quel que soit le niveau de pratique, il doit être majeur et licencié au sein du club recevant qui doit le désigner à l'avance. Il est le garant de la sécurité des personnes, notamment des arbitres. C'est sa mission principale.

Pour être en mesure de mener à bien cette mission, il est important qu'il sache montrer de l'autorité, qu'il ne soit pas contesté au sein du club, qu'il fasse preuve de neutralité, de calme et, avant tout qu'il connaisse son rôle.

En cas d'incident, il doit savoir réaliser un rapport qui devra être précis, impartial et honnête.

Ses responsabilités l'engagent avant, pendant et après la rencontre. Il ne doit pas exercer d'autre fonction simultanément.



MORLAIX SAINT MARTIN BASKET

Siret: 443 667 407 00029 CODE APE 9312Z
N° agrément jeunesse et sport : 29 S 1230

AVANT LE MATCH, LE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DOIT,

- être présent au moins 40 minutes avant le match pour ouvrir la salle et les vestiaires.
- préparer la salle de sports afin d'accueillir les joueurs, arbitres et accompagnateurs
- dans les meilleures conditions (vérifier les normes de sécurité, chaises, descendre les panneaux, table de marque, ballons à disposition).
- accueillir les équipes et les arbitres, leur indiquer les vestiaires et leur fournir les clefs.
- se faire connaître auprès de l'arbitre dès le début et assister au briefing d'avant-match.
- vérifier que les équipes et arbitres disposent de bouteilles d'eau.
- vérifier le bon fonctionnement du matériel de la table de marque, s'assurer de la présence des personnes désignées pour y officier et du remplissage de la feuille de match avant le début de la rencontre. Il doit être inscrit au dos de la feuille de marque.

Il doit également, en concertation avec l'arbitre, veiller à ce que les temps d'entraînement et l'heure de début de match soient respectés.



MORLAIX SAINT MARTIN BASKET

Siret: 443 667 407 00029 CODE APE 9312Z
N° agrément jeunesse et sport : 29 S 1230

PENDANT LE MATCH, LE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DOIT,

- être à la disposition des arbitres durant tout le match. L'arbitre peut faire appel à lui, il devra être en mesure de gérer la situation.
- se situer à proximité de la table de marque durant toute la durée de la rencontre.
-
- Le Responsable de Salle doit pouvoir calmer un public (injure, détournement d'objet, discrimination...). **Rôle de médiateur arbitres/public**
Il devra accompagner les joueurs disqualifiés au vestiaire.
-
- Attention, si le responsable d'organisation ne fait pas le nécessaire pour rétablir l'ordre, celui-ci pourra être soumis à un rapport par les arbitres.
-
- Il se doit d'être attentif au comportement des joueurs, des entraîneurs et du public.
-
- même pendant la mi-temps, il doit rester à disposition des arbitres et ne pas s'éloigner de la table de marque.
-
- s'assurer de la logistique du match (serpillère, pharmacie, bouteilles d'eau...).
-
- faire preuve de **neutralité, d'objectivité**. Il doit éviter les encouragements envers l'équipe locale.
-
- Côté terrain, s'assurer de la présence de trousse à pharmacie, ne pas hésiter à contacter les pompiers si la blessure le nécessite

Le Responsable de l'Organisation doit s'assurer au plus tard à la mi-temps que les arbitres ont été indemnisés.



MORLAIX SAINT MARTIN BASKET

Siret: 443 667 407 00029 CODE APE 9312Z
N° agrément jeunesse et sport : 29 S 1230

APRÈS LE MATCH, LE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DOIT,

- assurer la protection des officiels et ce jusqu'à leur sortie de la salle si besoin. Le responsable d'organisation est chargé de la protection des arbitres. Il doit prêter une attention particulière aux jeunes officiels, afin de les soutenir dans leur tâche.
- remettre les feuilles de match aux équipes.
- proposer aux équipes et officiels un goûter ou une boisson.
- être capable de réaliser un rapport si besoin. En cas d'incident au cours de la rencontre, le délégué de salle doit être capable de rédiger un rapport si nécessaire.
-
- **Il doit indemniser les arbitres avant la rencontre**

SELON L'ORGANISATION INTERNE DU CLUB, IL POURRA ÊTRE AMENÉ À :

- Ranger tout le matériel de salle et l'ensemble du matériel de la table de marque
- S'assurer de l'état des lieux et faire le tour de la salle pour vérifier que tout est en ordre (vestiaires, sanitaires...) et que rien n'a été oublié
- Éteindre les lumières de la salle et s'assurer que les portes d'accès soient fermées
- Quitter la salle en s'assurant être le dernier.
- Déposer les clés de la salle, la caisse du bar et la feuille du match chez la personne qui en a la responsabilité (selon l'organisation interne au club)



MORLAIX SAINT MARTIN BASKET

Siret: 443 667 407 00029 CODE APE 9312Z
N° agrément jeunesse et sport : 29 S 1230

CONSEILS

Il est important d'avoir en tête que l'image du groupement sportif auprès des officiels et des équipes visiteuses passe en premier lieu par le Responsable de l'Organisation qui est un interlocuteur essentiel et le garant du bon déroulement du match.

Il serait judicieux de pouvoir reconnaître à l'œil nu le Responsable de l'Organisation par le port d'un signe distinctif (brassard, casquette, dossard...).

Le rôle du délégué du club est essentiel dans la bonne marche des matchs du weekend.

PAS DE DELEGUE DE CLUB = PAS DE MATCH